veur de celui qui la regoit, mais en faveur des ames rachetécs par le sang de Jésus-Ohristen a confine de la sale par

C'est un don de Dien, et on ne peut en contester l'existonce sous, prétexte que l'homme est sujet à l'erreur, à l'ignorance, aux passions, aux préjugés; car la grâce de Dieu est plus puissante que toutes les faiblesses humaines, et ce serait ébranler l'inspiration même des Saintes Ecritures que de nier l'infaillibilité du Pontife Romain ; car l'infaillibilité est quelque chose de moins que l'inspiration, et si l'on regarde la première comme impossible et comme absurde, il faudra de toute rigueur nier l'inspiration des auteurs qui ont écrit les Saints Livres.

20. Remarquons en second lieu l'objet de ce prévilège : o'est toute doctrine concernant la foi ou les mænrs ; c'est-àdire N. T.G. F., que Notre Seigneur, infiniment sage et miséricordieux, a voulu donner, dans la personne du Pontife Romain, un guide dont la voix ne puisse jamais égarer la Sainte Eglise en ce qui a rapport à la foi de ses enfants ou à la conduite qu'ils doivent tenir pour arriver au ciel. Dieu a livré le monde aux disputes des hommes. (Eccle. III. II.); dans les sciences, dans les arts, dans mille et mille affaires diverses qui occupent les esprits sur la terre, les hommes se trompent souvent, mais parce que leur erreur ne compromet pas leur éternité, Dieu laisse au temps et aux patientes recherches de la raison humaine, le soin de redresser ce qui s'écarte de la vérité : mais du moment qu'une erreur quelconque pourrait jeter en péril la vérité surnaturelle de la foi ou les lois sacrées de la morale, il a voulu ménager à chaoun une sauvegarde à la fois toute puissante et infaillible.

30. En troisième lieu, remarquez, N. T. C. F., la manière dont s'exerce ce privilège. Le Pape n'est pas infaillible en toutes choses, mais sculement en ce qui concerne la foi ou la morale: et même dans ces deux objets, il l'est seulement quand il parle en qualité de pasteur et de docteur de tous les chrétiens et définit en vertu de sa suprême autorité apostolique qu'une doctrine concernant la foi ou les maurs doit être crue par l'Eglise universelle.

Tel est, N. T. C. F., ce grand privilége de l'infaillibilité que l'Ecriture Sainte et la tradition nous montreut comme attribué au Pontife Romain. Tonjours et partout il a été re-connu, et le Saint Concile du Vatican, quand il l'a défini solennellement, n'a été que l'écho de l'enseignement constant et universel de l'Eglise. L'autorité doctrinale aussi bien que disciplinaire du Pontife Romain s'est toujours exercée sans

contestation sérieuse. De l'Orient et de l'Occident, on a recouru à son tribunal pour faire régler en dernier ressort les questions en litige sur la foi, sur les mœurs et sur la discipline. Les Saints Pères donnent au Pape des noms qui si gnifient cette prérogative. Ils l'appellent Chef de l'Eglise du monde, Pasteur des pasteurs, Vicaire de Jésus-Christ, Con firmateur de la foi des chrétiens, Soutien de l'Eglise, Colonne de la foi, Fondement inébranlable de l'Eglise Chrétienne, Juge suprême des controverses, Prêtre de Dieu, à qui il faut obéir sous peine de tomber duns le schisme et l'hérésie. Ils disent encore que l'Eglise de Rome, gouvernée par le Pape, est l'arche de Noé hors de laquelle tout périt, parce qu'elle

est héritière de la solidité que Pierre tenait du Christ. Toute cette doctrine se résume en un seul mot célèbre: Pierre parle par la bouche de ses successeurs: par ses successeurs aussi, il est le confirmateur infaillible de ses frères, le pasteur universel, le docteur perpétuel des enfants de l'Eglise, le guide colaire par le Saint-Esprit et dont la voix ne saurait nous égarer.

Graces éternelles soient donc rendues à Dieu, qui a vou-

du salut! Montrons-nous dignes, N. T. C. F., de ce bienfait, en écoutant avec docilité et respect les enseignements de notre pasteur et dooteur infaillibles & fire group eld enim litte de kardockine (Arcontinuer.) o entresch ex eine litte

ties Hone, the other the ties the areast feel can call, is right

L'Immigration à Manitoba Colongaci

Si Manitoba était plus connue eir Bas Canada, nous sommes certains que la plus grande partie de nos compatriotes qui emigrent prendraient la route de notre jeune Province. Et en faisant ainsi, ils atteindraient plus vite'et plus facilement l'ob-jet pour lequel ils s'expatrient. Comme pays agricole, Manitoba offre une foule d'avantages qu'on ne trouve pas ailleurs. D'abord le sol est extrêmement fertile. Tout ce qu'on? seme vient en abondance. L'an dernier, M. Pierre Delorme, M.P.P., a seme 30 minots de blé et en a récolté 800. Et c'est la un fait bien ordinaire. Il y en a une multitude de semblables. Plusieurs ont même obtenu des rendements plus considérables.

En second lieu, la culture exige tres pen de travaux. Un seul homme avec une paire de boofs, une charrue et une herse, peut oultiver une étendue de terre passablement grande et faire une forte semence. Il lui suffira de labourer l'automne pour être prêt à semer de bon printemps. Un point qu'il est bon de ne pas oublier, c'est que les terres, même celles que l'on achète de la Couronne, et qui n'ont jamais été cultivées, sont en grando partie toutes défrichées, en belle prairie. Pas une souche à arracher, pas une pierre à enlever. Il ne s'agit que d'y mettre la charrne. Le fermier lu a passmême le moindre travail d'égouttement à faire. La pluie qui tombe, pénètre dans le sol qui sèche très-vite. Les rigoles, fosses et cours

d'eau sont inconnus ici., Maintenant pour l'élevage des bestiaux, les facilités offertes à l'agriculteur sont pour ainsi dire encore plus étonnantes. Chaque fermier peut élever autant d'animaux qu'il voudra. L'èté, ils paissent dans la grande prairie et ne requièrent aucun soin quelconque. Pour l'hiver, il y a du foin en quantité illimitée. Chaoun peut en faire la provision qu'ilslui plaira. Il пе н'agit que de le faucher et le ramasser. Un bon nombre de fermiers ont des faucheuses, et des rateaux 11res par des chevaux, et font chaque année plusieurs centaines de voyages de foin, soit pour leur usage, soit pour vendre. Il se vend ordinairement \$5 le voyage.

Un antre fait assez étrange, c'est que les chevaux qui ne travaillent pas passent l'hiver déhors, dans la prairie, le plus souvent loin des habitations, sans qu'on s'en gocupe le moins du monde. On va les chercher le printemps, et ils sont ordinairement gras. Ceci s'explique par le fuit qu'il tombe ires peu de neige, beaucoup moins qu'à Québec ou Ontario et que le froid est toujours uniforme. Comme il ne dégèle jamais pendant l'hiver, la neige reste molle, et les chevaux trouvent facilement leur nourriture dans le foin nourrissant que la neige recouvre a peine. Et ce ne sont pas seulement, les chevaux du pays qui hivernent ainsi dehors; les chevaux canadiens ou américains s'accoutument très-bien à ce régime Plusieurs habitants ont trente, cinquante et même soixante chevaux qui se pourvoient ainsi par eux mêmes. Les poulains "naissent et croissent ainsi sans le moindre soin. On va les chercher à l'âge de 3 ou 4 ans pour les dompter. Les fermiers qui ont trente ou quarante bêtes à corne ue sont pas rares. Et les animaux se vendent très-cher. Les boufs valent en général de \$60 à \$90. Les vaches de \$45 à \$60. Voila quelques-uns des avantages que Manitoba offre aux agriculteurs

Après l'énoncé de ces faits, et en y ajoutant la facilité avec laquelle on se procure une terre, à un prix tres-modere, nous n'hesitons pas a inviter nos compatriotes qui ont l'intention d'emigrer a venir s'établir à Manitoba.

Some or in the or REO BIT ITE'S transme of stigogue

Rose, on row this agr continued belong to severe a severe EMPLOI DU CASSIS POUR CONFECTION DE LIQUEUR.

are **e peset dans l'hintoy**n ellernek, deme de relecte dre sama Crême de Cassis, comparable d la meilleure Charlreuse. lu ainsi pourvoir à notre sécurité parfaite dans le chemin | Confection : en antique parisitien par despuis en antique de la confection : en antique parisitien par de la confection : en antique parisitien par de la confection : en antique parisitien par Concile, du Vatices, etat en nons tempos listences en ede